



3 questions à... Rémi-Pierre Draï

Entretien. Après avoir exercé avec plusieurs ténors du barreau (Jean Veil, Christian Huglo et Corinne Lepage), M^e Rémi-Pierre Draï a créé en 2008 Draï Associés. Ce cabinet à taille humaine, proche de ses clients, s'est taillé une solide réputation dans les sphères institutionnelles et entrepreneuriales.

Pouvez-vous nous présenter votre cabinet ?

J'ai créé DRAI ASSOCIÉS avec mon épouse, Sylvie Beniluz Draï, en 2008. Nous sommes passés de 2 avocats à 15 avocats aujourd'hui. Nous nous considérons comme une grande famille au sein de laquelle priment les valeurs d'exemplarité, de respect mutuel et d'égalité. C'est ainsi que nous avons eu l'honneur, l'an dernier, d'être le premier cabinet parisien à être récompensé par le Trophée de l'Égalité hommes-femmes du Barreau de Paris ! Chacun d'entre nous est complémentaire et évolue dans un cadre professionnel propice à son épanouissement. C'est essentiel. L'avocat est « la matière première » d'un cabinet. S'il est heureux, bien dans sa peau et reposé, il sera toujours un meilleur avocat.

Quels sont vos atouts et vos spécialités ?

Les avocats du cabinet ont à cœur de contribuer à la doctrine et de créer la jurisprudence. Pour nous, le droit est une force vive. Tous les avocats du cabinet, à Paris, à Marseille ou à Fort de France où nous avons des cabinets secondaires, entretiennent des relations de confiance très fortes avec les élus et

décideurs de tous horizons (communes, départements, régions, ministères, entreprises, syndicats professionnels, promoteurs, aménageurs, constructeurs, architectes, présidents d'universités ou d'offices d'HLM). Pour toutes ces entités, le cabinet, sous la direction de Sarah Margaroli et de Jean-Baptiste Blanc, par ailleurs vice président du département du Vaucluse, intervient dans tous les domaines du droit public, même les plus complexes (marchés publics, fonction publique, fusions d'offices HLM, accompagnement devant les Chambres Régionales des Comptes, contrôle ANCOLS ou encore procédures devant la Cour de Discipline Budgétaire et Financière). Nous avons aussi une prédilection pour les QPC dès lors qu'elles contribuent réellement à accroître la sécurité juridique et non pas comme une instrumentalisation à des fins dilatoires. Nous intervenons également de manière très fréquente en droit de l'environnement, en droit de l'urbanisme et de l'aménagement, également comme assistant à maîtrise d'ouvrage, ce qui nous a conduit tout naturellement à développer notre expertise en droit de la construction et de l'immobilier. J'ai d'ailleurs été, pendant de nombreuses années, le représentant des avocats de France au Conseil de l'Immobilier de l'Etat. Nous avons également une compétence particulière

en droit pénal général, dans ses variantes liées au droit public, c'est-à-dire le droit pénal des marchés publics, le droit pénal des affaires, le droit de la presse. Nous aidons nos clients à respecter les règles de compliance, car aujourd'hui personne n'est à l'abri, et ce avec le support d'un ancien haut magistrat et de l'un des plus brillants Professeurs en droit pénal des affaires.

Quid de votre éthique et de vos principes ?

Nous souhaitons nous démarquer des grandes structures françaises ou anglo-saxonnes. Le chiffre d'affaires et les profits ne sont pas l'alpha et l'oméga de notre action. Nous sommes une entreprise solide, nous pratiquons des honoraires qui oscillent entre 100 et 300 €, ce qui permet de tenir compte de l'état de fortune du client. Chaque dossier est considéré à sa juste valeur, il n'existe pas de petits dossiers comme il n'existe pas de dossiers perdus d'avance. Notre disponibilité 7 jours sur 7 est aussi une grande force, ce qui est appréciable, notamment en période électorale, quand on nous demande de faire annuler une élection municipale. Enfin, on ne peut être un bon avocat si on ne maîtrise pas toutes les règles du Code de déontologie, la déontologie étant une protection et non une contrainte. ■